

Plaines de vacances

Projet pédagogique

-

**Règlement d'Ordre
Intérieur**



Commune d'Esneux

Projet pédagogique

Introduction

Les plaines de vacances sont mises en place par l'Administration communale d'Esneux depuis 2010. Leur organisation est primordiale compte tenu de la demande formulée par la population et au vu de la pertinence de proposer un maximum d'offres d'accueil durant les congés scolaires.

Le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur ont été élaborés à l'aide des références fournies par l'ONE et à grâce à l'expérience de nos 10 années d'existence.

Objectifs des plaines

Les plaines de vacances ont pour objectif de favoriser le développement de l'enfant, que ce soit au niveau cognitif, affectif, psychomoteur, relationnel, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication.

Elles visent également l'intégration sociale de l'enfant, dans le respect de ses différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ainsi que l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

- Favoriser le développement de l'enfant, que ce soit au niveau cognitif, affectif, psychomoteur et relationnel, par des activités variées d'animation, d'expression, de création, de communication et d'activités physiques ;



N'étant pas inscrites dans un domaine d'activités précises, les plaines de vacances offrent la possibilité de proposer aux enfants un large choix d'activités dans lesquelles tous ces éléments se retrouvent.

- Soutenir les initiatives des enfants et l'expression de leur vécu ;

Si les enfants ont besoin d'être encadrés, ils n'ont pas besoin d'être totalement dirigés. Ils nécessitent de s'exprimer vis-à-vis de leur vécu, de leur personne. Les



activités créatives, par exemple, laisseront place au ressenti des enfants. Sur base d'un même thème, chaque enfant pourra interpréter celui-ci à sa manière et ne pas être réduit à un modèle à suivre.



➤ **F**avoriser l'esprit vacances, le sentiment d'amusement

Les activités sont réalisées de manière à ce que l'enfant prennent du plaisir à y venir et s'en réjouisse. Il doit oublier la pression qui peut exister lors de son quotidien en période scolaire. Cet esprit de vacances se caractérise par une adaptation à un rythme plus doux. Les activités extérieures sont privilégiées. Les temps spécifiques (diner, collations) peuvent être pris sous une forme moins habituelle telle qu'un pique-nique ou un atelier cuisine et dégustation.

Les animateurs ont pour objectif d'être attentifs à la bonne réceptivité des enfants envers les animations proposées. A tout moment, ils doivent pouvoir rebondir et s'adapter s'ils constatent une diminution de leur enthousiasme.

➤ **M**ettre en place des activités et outils favorisant l'autonomie ;

**C'EST MOI
QUI FAIS !**

Les enfants sont installés dans un climat rassurant, une visite (prise de connaissance) des lieux les aidera à s'y sentir bien, ce qui favorisera leur autonomie. Du matériel est mis à disposition des enfants lors des activités, ils sont amenés à être responsables de celui-ci.

➤ **V**iser l'intégration sociale de l'enfant dans le respect de ses différences ;

La tolérance est primordiale pour le bien-être de tous.

Si une situation devait poser problème (moquerie d'un enfant, d'un adulte, isolement, ...), elle serait établie et un temps de discussions et d'explications sera mis en place entre les animateurs et les enfants, avec l'intervention du coordinateur. Les plaines n'ont aucune restriction liée à l'inscription, tous les enfants sont les bienvenus sans aucune discrimination.



- **E**ncourager l'esprit de coopération, de solidarité dans une approche multiculturelle ;



- **A**mener l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation ;

Tu en penses quoi toi ? 😊

Aider les enfants à être porteur de leurs choix, leurs décisions mais en prenant compte les avis de chacun.

Le comportement de toutes les personnes présentes au sein d'une plaine (coordinateur, animateurs, enfants, parents) reflète les comportements au sein d'une société. Il est nécessaire de les aider à ce que cela se fasse dans le respect de chacun et dans les meilleures conditions.

Les adultes se doivent d'être les premiers à adopter un comportement citoyen, n'oublions pas que si les enfants écoutent ce que nous disons, ils reproduisent surtout ce que nous faisons, c'est ce que l'on appelle l'exemple.

- **L**es convictions idéologiques, philosophiques et politiques de chacun (enfants et parents) seront respectées.



Comme indiqué ci-dessus, les plaines se font dans le respect de chacun et de ce qu'il est. Parfois c'est l'ignorance qui est la cause de l'intolérance et si ce n'est pas le cas, il faut apprendre à vivre dans le respect de nos différents choix.

La commune s'engage à organiser les plaines de vacances dans une optique d'éducation permanente. Les activités seront variées et favoriseront la participation de chacun. Ces activités n'auront, en aucun cas, pour objectifs la recherche d'acquisition de savoirs ou de performances.

Des règles de vie sont formulées lors des réunions et seront appliquées par le coordinateur et les animateurs.

Des règles de vie plus adaptées aux enfants et à leurs activités seront établies avec eux le premier jour. Ce qui permet un retour à ces règles lors de conflits.

A travers le ROI, les parents sont également soumis à certaines règles de vie.

Afin de garantir un encadrement suffisant et adapté, l'encadrement proposé sera celui imposé par le décret « Centre de vacances ».

Chaque groupe est constitué d'un moniteur et d'un aide-moniteur ayant établi un programme d'activités ensemble. Ils sont secondés par le coordinateur qui s'assure du bon fonctionnement de tous les groupes.

Les animateurs reçoivent tous un organigramme avec les coordonnées de chacun, cette liste est à conserver en cas de besoin.

L'utilisation du gsm privé se limite à répondre à des appels urgents, par contre il devra rester ouvert si le coordinateur devait contacter les membres du personnel.

Organisation quotidienne

Horaire :

8h à 9h : garderie

9h à 12h : activités encadrées (collation vers 10h)

12h à 13h : dîner et activités libres surveillées

13h à 16h : activités encadrées (collation vers 15h)

16h à 17h30 : garderie

Les parents qui inscrivent leur enfant à la plaine s'engagent à respecter cet horaire et à communiquer, en cas de besoin, les coordonnées d'une personne de contact.

En cas de désistement ou d'absence ponctuelle, les parents s'engagent à prévenir le plus rapidement possible le personnel d'encadrement.

Les repas et les collations sont pris dans un local commun tout en gardant les groupes d'âge distincts. Les garderies et surveillances du temps de midi seront assurées par les animateurs selon une tournante préalablement établie.

A 16H, les animateurs ou le coordinateur qui ne gèrent pas la garderie restent présents jusqu'à 16h30, afin d'offrir aux parents un moment de discussions.

Le programme des activités se trouve à l'accueil, chaque parent peut le consulter selon sa meilleure convenance.

Excursion

- ➔ Les plaines essayent d'offrir, chaque semaine, une sortie d'une demi-journée ou d'une journée entière (visite d'un parc, musée, exposition...)
- ➔ Il est utile d'équiper l'enfant d'un sac à dos pratique et d'une tenue vestimentaire adaptée au lieu et au temps
- ➔ Elles seront principalement assurées par un car de société sinon l'organisation fera appel aux services du TEC.

Réseau local

- ➔ L'organisation des plaines de vacances se déroule également avec un réseau local selon le type d'activités proposées (offre communale : bibliothèque, cinéma, exposition, ... ainsi que : club de mini-golf, centre Herbert du bois du Rond-Chêne, visite à la ferme, ...).

Brochures de l'ONE

- ➔ Différentes brochures de l'ONE telles que le décret, la brochure « Centre de vacances », mômes en santé, le guide d'observation des Centres de Vacances, ... sont présentées et mises à disposition des animateurs, de la coordinatrice ainsi que de toute personne souhaitant les consulter (parents, tuteurs, ...).

Hygiène alimentaire

- ➔ Un temps de pause est marqué pour permettre aux enfants de prendre leur collation le matin et en fin de journée.

Le temps de midi est constitué d'un moment de repas et d'un temps de jeu pendant lequel les enfants peuvent jouer librement avant de reprendre les activités. Ces deux temps sont encadrés par des animateurs veillant au bon déroulement de ceux-ci.

Les repas sont source d'apprentissage des règles de vie et d'hygiène (se laver les mains, ne pas jeter ses crasses par terre, maintenir un minimum son espace propre, ...)

Les animateurs s'assureront que les enfants mangent à leur faim ce qu'il leur a été prévu pour le dîner (pas de friandises à midi) et boivent afin de s'hydrater. Le dîner, les collations et les boissons sont amenés par les enfants dans un sac prévu à cet effet. Les plaines ne fournissent pas de nourriture sauf cas exceptionnel dans le cadre d'une activité « cuisine » proposée aux enfants.

Les enfants auront cependant toujours la possibilité de pouvoir boire un verre d'eau, des gobelets sont disponibles près de l'évier se situant dans le local des repas.

Lors d'éventuelles sorties, les animateurs veilleront, surtout par temps chaud, à ce que chaque enfant ait de l'eau à disposition.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Pouvoir organisateur :

Administration communale d'Esneux
Place Jean d'Ardenne, 1
4130 Esneux.
Tél : 04/380.93.20. Fax : 04/380.22.93
www.esneux.be - courriel : info@esneux.be

Fonctionnement

La commune d'Esneux organise, sur une année civile, trois semaines de plaines de vacances dont deux consécutives :

- ➔ 2 semaines durant les vacances d'été
- ➔ 1 semaine durant les vacances de printemps.

Les 2 semaines d'été accueillent une centaine d'enfants âgés de 3 à 12 ans.

La semaine de vacances de printemps accueille une soixantaine d'enfants âgés de 3 à 12 ans également.

Trois grands groupes: **les 2.5 - 4 ans** - **les 4 - 6 ans** et **les 6 -12ans**.

- ➔ Au sein de ces mêmes groupes, les enfants sont repartis en sous-groupes afin que leur nombre soit adapté à un accueil de qualité de la part des animateurs. Ces groupes sont alors définis par des thèmes, des noms, ... participant au fil conducteur des plaines. Chaque groupe fonctionne de manière autonome (espaces de vie, activités, rythme de la journée), est adapté à l'âge des enfants et sont préalablement établis.

Pour des raisons de sécurité et d'encadrement, le coordinateur peut être amené à accepter moins d'enfants

Les plaines sont organisées dans un esprit de convivialité. Si la rigueur fait partie intégrante de l'organisation et est présente au sein de l'équipe d'animation, les enfants doivent se sentir dans un climat de détente tel que le sont les vacances.

Inscriptions

→ Au vu du nombre de participants domiciliés en dehors du territoire communal, la commune s'est vu proposer des tarifs préférentiels en fonction du domicile garantissant l'accès aux enfants de l'entité esneutoise ;

Dans ce sens, le prix de participation a été fixé selon les tarifs suivants :

- 30 € par semaine de 5 jours par enfant domicilié sur la commune, supplément de 10 € par semaine par enfant domicilié en dehors de la commune ;
- 25 € par semaine de 4 jours par enfant domicilié sur la commune, supplément de 10 € par semaine par enfant domicilié en dehors de la commune ;

Ce prix a été calculé pour rester le plus démocratique possible et donc accessible à tous.

Pour une inscription conforme, au plus tard le jour de la plaine, les parents doivent :

- Avoir inscrit leur(s) enfant(s) auprès du service responsable ou par voie électronique ;
- Retransmettre la fiche médicale fournie par le service + une vignette de mutuelle ;
- Avoir effectué le paiement de 30€ pour 5 jours et de 25€ pour 4 jours sur le compte bancaire suivant :
BE11 0910 1782 0848 (Code BIC: GKCCBEBB)
Communication : Nom, prénom et dates des plaines

Difficultés financières

→ D'autre part, toute personne ayant des difficultés financières peut se tourner vers le Centre Public d'Action Sociale afin d'y trouver une aide financière ou nous en faire part. Nous chercherons ensemble une solution afin qu'aucun enfant ne soit pénalisé et privé de l'accès aux plaines de vacances.

Remboursement

- En cas de maladie ou d'accident couvert par un certificat médical
- En cas d'annulation de l'activité par l'Administration, la personne s'étant acquittée du montant du droit d'inscription sera remboursée intégralement.
- En cas d'hospitalisation du participant.

Enfant à besoin spécifique

→ L'inscription d'un enfant à besoin spécifique doit se réaliser par une première rencontre entre le coordinateur et les parents (éventuellement l'enfant). De cette manière le coordinateur peut évaluer la nécessité de mettre en place, si cela est

possible, un encadrement supplémentaire. Cette échange a pour but d'amener un climat serein dans l'organisation de la journée de l'enfant et du groupe.

Excursions

- ➔ Chaque groupe est invité à organiser une excursion sur la semaine, que ce soit dans un parc, un musée, ... dans le but d'agrémenter la semaine d'une découverte culturelle ou de loisir.

Les animations sont axées sur le plaisir et le divertissement pas sur le résultat.

Les activités créatives, les jeux, ... se déroulent dans la convivialité. Aucune compétition ni exigence envers les aptitudes des enfants ne doivent être demandées.

Les animateurs proposent aux enfants une évaluation en fin de stage sous forme de cercle de parole ou de jeux et lors de laquelle chacun a le droit de s'exprimer comme il le souhaite ou de ne pas s'exprimer.

Fin de journée

- ➔ Entre 16h et 16h30, chaque parent à l'occasion de faire le point sur la semaine avec les animateurs et d'avoir leurs retours.

Communication

- ➔ Le coordinateur des plaines assurera un débriefing journalier avec l'équipe d'animation afin d'assurer le bon déroulement de la plaine.

Le coordinateur s'engage à être à l'écoute de chacun. Il veillera à installer un climat de confiance entre les animateurs et le coordinateur.

Toute difficulté sera écoutée et solutionnée dans la mesure du possible.

Chaque enfant pourra se référer aux animateurs de son groupe. Une communication fluide entre le coordinateur, les animateurs, les parents et l'enfant sera le souci principal des organisateurs et la garantie d'un climat serein et constructif sur le lieu d'accueil.

Un responsable administratif est joignable pour toutes difficultés dans ce domaine (ex : inscription, formulaires, ...). Les coordonnées téléphoniques du coordinateur et du responsable administratif figurent sur un document qui est envoyé par mail et remis aux parents le premier jour.

Santé

Fiche médicale

→ La fiche médicale est envoyée par mail et est à rentrer maximum le premier jour des plaines. Un animateur averti de la difficulté d'un enfant adaptera son activité en conséquence (sans le stigmatiser) (ex : allergie alimentaire pour une recette culinaire, difficultés de motricité pour un jeu, ...).

Ces fiches sont gardées dans deux fardes distinctes, l'une à destination des 3 - 6 ans et l'autre des 6 - 12 ans. Ces fardes sont consultées et restent consultables à tous moments par la coordinatrice et les animateurs des plaines. Elles se trouvent en permanence sur les lieux des plaines. Elles sont également gardées d'année en année et nous demandons aux parents de veiller à la mise à jour de celles-ci si des ennuis de santé survenaient entre deux plaines.

Un enfant se retrouvant malade (maladie aiguë telle qu'une grippe, otite, varicelle, ...) sera maintenu chez lui pour éviter tout risque de contagion. Sous certificat médical, un remboursement du coût du stage sera effectué.

Un enfant souffrant de maladie chronique pourra être pris en charge dans la mesure où les moniteurs auront la capacité de lui apporter les soins nécessaires ou si l'enfant est apte à se soigner par lui-même. Un entretien et des explications claires et précises sont demandés aux parents.

Trousse de soins

→ Des trousse de pharmacie, avec les soins de base autorisés, sont à disposition sur les lieux (à proximité d'un évier). Des petites trousse sont emportées lors des sorties.

Un carnet de soins et un listing téléphonique des numéros importants sont disposés à proximité des fiches médicales et des trousse de soins.

Par temps ensoleillé, préventivement, les parents seront invités à enduire leur(s) enfant(s) de crème le matin, ensuite, cette opération sera répétée par les animateurs au cours de la journée. Des casquettes seront distribuées et les enfants seront également invités à s'hydrater régulièrement.

Sécurité

Sécurité dans les lieux d'animation

- Il est important de respecter la sécurité dans les lieux d'animation, d'accueil, de garderie et en extérieur, lors de sortie. Les enfants doivent être encadrés en tout temps.

Sécurité sur la voie publique

- Sur la voie publique, les animateurs veilleront à ce que le groupe soit parfaitement encadré par l'équipe d'animation, à l'avant ainsi qu'à l'arrière du groupe. Ils veilleront également à ce que le groupe reste soudé pour permettre une meilleure communication des personnes responsables de la sécurité.

Les enfants ne pourront se mouvoir librement que dans les espaces délimités à l'avance par le personnel encadrant, ces derniers ne peuvent demander à l'enfant de se surpasser ou de l'amener dans des situations qu'ils savent dangereuses.

Personnel et recrutement

Les plaines de vacances sont coordonnées administrativement par l'employé communal ayant en charge l'animation.

Recrutement

- Un coordinateur breveté est engagé lors de chaque plaine.
- Le personnel d'encadrement sera engagé suite à un appel à candidatures et sur une base de données. Les candidats sont sélectionnés pour leurs aptitudes à répondre au profil requis, à savoir : qualité dans l'animation, qualité relationnelle, connaissance de l'enfant et de ses besoins, antécédents (qualification, expériences pratiques, ...), motivation personnelle, dynamisme, créativité et présentation.

Lors de l'engagement, nous privilégierons toujours les personnes porteuses d'un brevet de moniteur (ou assimilé) et/ou les personnes bénéficiant d'une large expérience en plaines de vacances.

Documents nécessaires

- Fiche signalétique
- Certificat de bonne vie et mœurs
- Rapport de visite de la médecine du travail

Composition et organisation des équipes

L'équipe d'animation est composée d'hommes et de femmes et est constituée de :

- ➔ 1 coordinateur
- ➔ De moniteurs
- ➔ D'aides-moniteurs ou stagiaires

Chacun ayant la responsabilité des enfants, de leur bien-être et de leur sécurité.

Règles de vie

Le respect des règles de vie est important pour le bon déroulement des plaines et ce à tous les niveaux de relations :

- ➔ D'enfant à enfant
- ➔ D'adulte à enfant et inversement
- ➔ D'adulte à adulte

Règles de savoir-vivre

- ➔ La politesse ;
- ➔ Le respect de l'autre, des consignes, des lieux et du matériel ;
- ➔ La courtoisie ; l'amabilité ;
- ➔ La solidarité ;
- ➔ La bonne participation aux activités
- ➔ L'utilisation du GSM ou smartphone est uniquement autorisée pour les animateurs et uniquement dans le cadre du travail et des activités extérieures.
Exception faite en cas d'urgence et lors des temps de pause.

Il est préférable que l'enfant ne possède pas d'argent de poche ni d'objet de valeur. Le pouvoir organisateur décline toute responsabilité en cas de vol.

Outre ces règles de « savoir vivre », des règles seront établies avec les enfants le premier jour des plaines et de manière positive.

Non-respect

- ➔ Si un enfant ne respecte pas ces règles ou s'il se sent victime de leur non-respect, une discussion sera établie avec son animateur ou avec le coordinateur. Le dialogue prime sur la sanction.

En cas de vol, de faute lourde ou légère ou d'accident grave, le personnel doit en avertir immédiatement le coordinateur

Lieu - Infrastructure

Adresse

- Les plaines se déroulent au sein des bâtiments scolaires de l'Athénée Royal d'Esneux, rue de l'Athénée n°6 et n°8 à 4130 Esneux.

Infrastructures

- Ces infrastructures répondent à un encadrement adapté à chaque tranche d'âge et offrent des garanties de conditions d'hygiène dans le respect des normes (sanitaires, coin repas, coin repos, entretien des lieux, ...)

Assurance

La commune contracte une assurance couvrant :

- Sa responsabilité civile ;
- La responsabilité civile personnelle des enfants et des jeunes participants aux activités du centre de vacances ;
- Le dommage corporel causé aux enfants pris en charge, soit par le fait d'autres enfants participant aux activités du centre de vacances, soit par l'effet d'un événement ne donnant pas lieu à responsabilité dans son chef.

Communication du Projet pédagogique et du Règlement d'ordre intérieur

Le projet pédagogique, le règlement d'ordre intérieur général et celui destiné aux animateurs sont présentés au Collège lors de chaque renouvellement d'agrément.

Informations parents

- Le présent document (projet pédagogique et règlement d'ordre intérieur) sera distribué aux parents le premier jour de la plaine de vacances, lors de l'accueil du matin. Si aucune remarque n'est formulée de la part des parents, le contenu du document sera considéré comme accepté dans sa globalité.

Le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur sont consultables à la demande, ils seront affichés au lieu d'accueil de la plaine et seront disponibles sur le site Internet de la commune.

Mesures spécifiques

En cas de situation exceptionnelle telle que la crise sanitaire COVID 19 vécue lors des plaines de vacances 2020, le pouvoir organisateur aura une réflexion quant aux conditions d'organisation des plaines de vacances.

Si leur déroulement peut être assuré, les mesures nécessaires seront mises en place afin de maintenir un encadrement de qualité et de garantir la sécurité de chacun.
